

**AFFAIRE DES ARMES  
DÉTOURNÉES DE L'ARMURERIE  
CENTRALE D'ALGER**

**La révision du procès  
attendue pour juillet prochain**

L'affaire des armes détournées de l'armurerie centrale d'Alger sera rejugée par les assises d'Alger. Elle revient au-devant de la justice après l'ordonnance de renvoi de la chambre criminelle près la Cour suprême, deux années après le pourvoi en cassation introduit par la défense. Le procès se tiendra le 8 juillet prochain au niveau de la cour d'Alger.

Selon des sources judiciaires, ils sont près d'une vingtaine de personnes à comparaître pour la seconde fois devant les assises de la cour d'Alger. Parmi ces personnes, figurent des agents de police, de simples officiers ou encore des officiers supérieurs de la Sûreté nationale.

L'affaire avait occupé les devants de la scène médiatique durant les années 2005 et 2007, lorsque les enquêteurs de la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger ont mis à nu ce scandale. Ainsi, il a été découvert que 31 armes d'assaut ont fait l'objet d'un «détournement», entre les années 2005 et 2007, de l'armurerie centrale. Selon les mêmes sources judiciaires, le «vol» a eu lieu avec la complicité de certains agents de police qui étaient censés veiller sur ce service. Ces armes ont, par la suite, été vendues à des particuliers à des prix allant de 30 000 à 140 000 DA. Selon l'accusation, les personnes impliquées dans cette affaire constituent deux groupes. A cet effet, l'ordonnance de renvoi de la chambre d'accusation a scindé l'affaire en deux parties.

Il y a des accusés faisant partie du premier groupe et poursuivis pour «constitution d'association de malfaiteurs, trafic d'armes et vol de biens publics tandis que les autres, dont principalement des officiers et des agents de la Sûreté nationale, ils sont poursuivis pour négligence flagrante ayant contribué au vol des armes depuis l'armurerie centrale». L'affaire avait éclaté quand l'un des agents de police chargés de la surveillance du hangar où étaient stockées les armes de la Sûreté de wilaya avait proposé à l'un de ses amis, connu par tous les policiers, travaillant à la Sûreté de wilaya, de lui trouver des clients pour leur vendre des armes à feu.

Ce dernier avait rencontré quelques jours plus tard une autre personne dans un bar, à proximité du lieu où se trouvaient les armes en question. Au cours d'une conversation, l'ancien employé de la Sûreté nationale a proposé à son vis-à-vis de lui vendre une arme s'il le désirait. Comme prévu, le policier en question a remis dans une enveloppe un PA9 millimètres à l'intermédiaire pour le remettre ensuite au client.

Ce dernier a refusé de le prendre car il voulait un fusil à pompe et non un simple pistolet. Le policier a cédé aux exigences de son client en lui ramenant ce qu'il demandait. Les deux associés ont donné au cours du premier procès deux versions complètement contradictoires.

Cette affaire avait suscité, alors, de nombreuses interrogations, notamment sur la destination des armes volées. Mais l'enquête menée par la police judiciaire de la Sûreté de wilaya d'Alger, nous a-t-on encore expliqué, a permis d'appréhender l'ensemble des personnes impliquées et surtout de récupérer toutes les pièces volées, que ce soit les pistolets ou les munitions. Il s'agit non seulement «de trafic d'armes à feu, mais aussi de mauvaise gestion et de malveillance dont sont responsables les cadres incriminés», a ajouté notre source.

Abder Bettache

**VIANDES BLANCHES**  
**Benaïssa promet disponibilité  
et stabilité des prix**

**Le poulet sera disponible avec des quantités suffisantes sur le marché et à des prix stables. C'est ce qu'a assuré le ministre de l'Agriculture, hier, à Alger.**

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Réuni avec le Comité interprofessionnel de la filière avicole, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Rachid Benaïssa, a affirmé que le poulet sera disponible avec des quantités suffisantes et son prix sera stable, notamment durant le mois de Ramadan. Ce résultat est, selon lui, dû à l'opération de régulation.

De son côté, le président du Comité interprofessionnel de la filière avicole, Mohamed Aïdouni, précisera que «dix tonnes de viande blanche seront stockées dans le cadre du programme de régulation pour faire face à la forte demande durant le mois de Ramadan».



Photo : DR.

Il rappellera, que la production en viande blanche a atteint 400 mille tonnes en 2010 et 500 mille tonnes en 2011. «Cette année, nous projetons d'atteindre 600 mille tonnes de viande blanche», dira-t-il.

Lors de cette rencontre, les éleveurs avicoles ont exposé les nombreux problèmes rencontrés dans l'exercice de leur activité. Il s'agit, entre autres, du déficit en capacités d'abattage pour les viandes blanches, du problème de distribution des produits avicoles ainsi que du «phénomène des éleveurs clandestins et non identifiés». Les éleveurs ont également soulévé la surproduction en œufs et ont suggéré de baisser le rythme, seul moyen, pour eux, d'ajuster les prix. Ce que refuse carrément le ministre qui a insisté sur la nécessité de maintenir cette cadence. «Il faut s'adapter à une grande production et s'inscrire dans une stratégie de durabilité et œuvrer pour trouver des solutions à l'aval», a-t-il précisé. Pour Rachid Benaïssa, il est temps de «sortir d'une logique de spéculation à une jonction de professionnalisation durable». R. N.

**THON ROUGE**

**Le quota algérien sauvé in extremis**

**Younès I, un des deux thoniers sennieurs de l'armement Boudemagh est rentré, hier, au port de Cherchell après avoir pêché 68 tonnes de thon rouge. Cette participation à la campagne de pêche en Méditerranée permettra à l'Algérie de ne pas perdre le quota affecté par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT).**

Tarek Hafid - Alger (Le Soir) - Les Algériens ont finalement eu l'occasion de prouver qu'ils sont capables de prendre part à une campagne de pêche internationale. L'équipage du thonier sennieur Younès I est rentré, hier matin, au port de Cherchell après une semaine en haute mer. Une sortie au terme de laquelle 68 tonnes de thon rouge ont été pêchées. «Nous avons réussi à prendre la totalité du quota attribué à l'Algérie par la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'atlantique. C'est une véritable réussite d'autant plus que nous ne sommes sortis en mer qu'une semaine avant la fin de cette campagne», explique le propriétaire de l'ar-

mement, Chaâbane Boudemagh. Selon lui, les thons sont actuellement acheminés vers une ferme d'engraissement située en Tunisie. «Le produit de notre pêche restera au niveau de cette ferme en attendant d'être mis sur le marché international. A l'heure actuelle, nous n'avons pas d'idée précise sur sa valeur marchande car nous n'avons pas pu prendre les plus grandes pièces. Cela est dû essentiellement à notre entrée tardive dans la campagne. Mais l'essentiel est que nous ayons pu prendre le quota alloué annuellement à l'Algérie par l'ICCAT. Mais suite à ce résultat, la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique devrait augmenter la quote-part de notre pays.

Elle pourrait atteindre les 600 tonnes dès l'année prochaine», note Boudemagh. Il estime que l'Algérie a été sauvée in extremis. «Si nous n'avions pas pêché ce quota, nous n'aurions plus eu l'occasion de pêcher un seul thon à l'avenir. Le ministère de la Pêche et des Ressources halieutiques a été conscient du danger que pouvait représenter la situation. Le ministre actuel a mis un terme définitif à une règle voulant que ce soient les armements turcs qui profitent du thon rouge. Une règle imposée par son

prédécesseur», insiste-t-il. Chaâbane Boudemagh fait référence à la gestion de ce dossier sous l'ancien ministre de la Pêche, Smaïn Mimoune. En fait, l'armement Boudemagh avait déjà participé seul à la campagne de 2010 et réussi à pêcher 560 tonnes de thon rouge. «J'avais gêné les intérêts de la mafia turque qui avait mis la main sur le thon rouge algérien, un marché de plusieurs millions d'euros annuellement. Ces armateurs, qui sont soutenus par des responsables algériens, étaient décidés à en finir avec moi. Ils voulaient me détruire en me traînant devant la justice de mon pays.

Mais les magistrats algériens ont compris que j'étais dans mon plein droit. Ils ont été d'une correction exemplaire malgré les pressions qu'ils ont subies», reconnaît l'armateur algérien. La cabale dont il a été la cible l'a empêché de prendre la mer durant trois années, mettant ainsi au chômage les membres d'équipage des deux navires. Sur le plan financier, le préjudice se monte à plusieurs millions d'euros puisque les 560 tonnes de thon rouge étaient définitivement perdues. Un manque à gagner pour l'entreprise Boudemagh, mais surtout pour le Trésor public algérien.

T. H.

**FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS**

**19% des diplômés écartés du marché du travail**

**Dix-neuf pour cent des diplômés de la formation et de l'enseignement professionnels n'arrivent pas à s'insérer dans le marché du travail ou à créer leurs propres entreprises.**

Chérif Bennaceur - Alger (Le Soir) - Les diplômés de la formation et de l'enseignement professionnels sont au nombre de 200 à 250 000 sortants annuellement, toutes formations confondues. Trois millions de stagiaires ont été formés durant la décennie écoulée dans les établissements et centres relevant du ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels.

C'est ce que le ministre de tutelle, qui a ouvert hier à l'office Ryad-El-Feth le 1<sup>er</sup> Salon national des diplômés de la formation et de l'enseignement professionnels, a indiqué en se référant aux données de l'Office national des statistiques.

Selon El Hadi Khaldi, 81% des ces diplômés arrivent à s'insérer sur le marché du travail et à créer leurs propres entreprises. Un résultat que l'on explique par la politique mise en œuvre en matière d'adéquation entre l'offre et la demande de qualifications adaptées aux besoins du secteur économique. Et d'autant que ce secteur développe une dynamique

partenariale avec les entreprises, parties prenantes du Conseil de partenariat mis en place l'année dernière et qui expriment leurs exigences en matière de filières et de spécialités. Mais aussi par le biais des cellules d'orientation, accompagnement et suivi qui ont été mises en place selon le ministre de tutelle au niveau des centres de formation et en collaboration avec les directions de l'emploi et autres organismes concernés.

Comme ce département œuvre également à établir des passerelles avec les institutions en charge des dispositifs d'emploi, insertion professionnelle et création d'entreprise, notamment l'Agence nationale de soutien à l'emploi des jeunes (Ansej), l'Agence nationale de gestion du microcrédit (Angem), la Caisse nationale d'assurance-chômage (Cnac) et l'Agence nationale de l'emploi (Anem). Et cela même si cette double relation pâtit d'un triple handicap : un feed-back (retour d'information) plus ou moins insuffisant entre le secteur et ces organismes et entreprises, les

insuffisances professionnelles avérées de certains diplômés ainsi que le déficit de qualifications réellement conformes et la déperdition avérée. Et dans la mesure où 19% des diplômés n'arrivent pas justement à s'insérer dans le marché du travail et à créer leurs entreprises.

Selon le ministre de tutelle, ces stagiaires sont écartés du marché du travail notamment parce qu'ils choisissent des formations inadaptées à la réalité du marché local ou sont mal ou peu orientés. Comme l'on note

que nombre de jeunes boudent certains métiers et qualifications (bâtiment, agriculture...). Et ce au-delà des difficultés liées aux dispositifs d'insertion professionnelle (dont les contraintes bancaires et de logistique).

Néanmoins, il s'agit de consolider cette synergie et de développer l'intérêt des demandes, notamment les jeunes, pour la formation, les convaincre de s'y engager selon El Hadi Khaldi. C'est cette finalité qui sous-tend justement ce premier

salon national des diplômés, ouvert du 19 au 22 juin et auquel participent près d'une centaine d'entrepreneurs exerçant dans la manufacture, les services et l'artisanat, notamment. Vocation de ce salon, valoriser les diplômés, mettre en exergue leur insertion, sensibiliser les jeunes diplômés pour s'impliquer dans des projets porteurs, susciter le recrutement par les entreprises ainsi que l'échange d'expertise entre les anciens stagiaires et les futurs diplômés.

C. B.

**GRÈVE DES TRAVAILLEURS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**  
**Les revendications transmises au Premier ministre**

Les revendications des travailleurs en grève de la formation et de l'enseignement professionnels seront transmises au Premier ministre, selon El Hadi Khaldi. Indiquant qu'une réunion était prévue hier après-midi avec une représentation syndicale, le ministre de tutelle a affirmé que certaines revendications des grévistes peuvent être réglées directement mais que d'autres sont plus complexes, s'agissant notamment d'une demande de hausse indemnitaire de 15%. D'où la nécessité d'une concertation entre les représentants des travailleurs et de l'administration, dans le cadre d'une commission mixte, et de «convaincre» la Direction générale de la Fonction publique.

Toutefois, ces revendications, une fois examinées, seront transmises au Premier ministre, indique El Hadi Khaldi. indiquant que son secteur compte 2 000 contractuels, le ministre de tutelle a tenu à préciser que l'intégration des contractuels est conditionnée par la participation à un concours et le respect des principes d'égalité avec les compétiteurs non contractuels, conformément aux règles de la Fonction publique. Dans ce contexte, le ministre a indiqué que la nomination de 250 directeurs et cadres obéit à la logique de la professionnalisation et de l'aptitude. Et dans le contexte où, selon El Hadi Khaldi, son département a obtenu l'ouverture de 5 800 postes budgétaires

C. B.